

GROUPE **7** FONGICIDE

Fongicide ELATUS® B
une technologie du SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour large spectre la suppression ou la répression des maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Benzovindiflupyr..... 100 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



POISON

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **31977**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **0,5 – 1000 L**

Syngenta Canada inc.

140, Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

CORROSIF pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard. Fortement irritant pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau.

NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant le traitement (12 heure REI).

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-87-SYNGENTA/ 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. La protection oculaire, les gants résistant aux produits chimiques et la combinaison ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant le benzovindiflupyr au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré hors de la portée des enfants et des animaux. Ce produit peut être entreposé dans un lieu non chauffé.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

GROUPE 7 FONGICIDE

ELATUS® B
une technologie du SOLATENOL®

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

Pour large spectre la suppression ou la répression des maladies dans les cultures indiquées.

PRINCIPE ACTIF :

Benzovindiflupyr..... 100 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



POISON

DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **31977**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

Table des matières

	<u>Numéro de section</u>
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE.....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Mises en garde générales relatives à l'emploi.....	9.1
MODE D'EMPLOI	10.0
Renseignements généraux.....	10.1
Application par voie terrestre	10.2
Directives de mélange.....	10.2.1
Directives de pulvérisation.....	10.2.2
Nettoyage de l'équipement.....	10.2.3
Application par voie aérienne.....	10.4
Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire	10.4.1
Mises en garde relatives au pilote	10.4.2
Directives de mélange.....	10.4.3
Directives de pulvérisation.....	10.4.4
Nettoyage de l'équipement	10.4.5
Mises en garde propres au produit.....	10.4.6
Zones tampons sans pulvérisation	10.5
Restrictions concernant les rotations.....	10.6
MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE	11.0
Pommes de terre – application dans le sillon.....	11.1
Betteraves à sucre.....	11.2
Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (sous-groupe de cultures 6C)	11.3
Soja	11.4
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.....	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture pour les humains et les animaux.

CORROSIF pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Provoque des lésions oculaires irréversibles. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler/respirer le brouillard. Fortement irritant pour la peau. **ÉVITER** tout contact avec la peau.

NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant le traitement (12 heure REI).

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Syngenta Canada inc., au 1-877-SYNGENTA/ 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et une protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. La protection oculaire, les gants résistant aux produits chimiques et la combinaison ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le benzovindiflupyr est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec tout produit contenant le benzovindiflupyr au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative filtrante entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré hors de la portée des enfants et des animaux. Ce produit peut être entreposé dans un lieu non chauffé.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

ELATUS® B est un fongicide à large spectre qui est recommandé pour la suppression ou la répression de nombreuses maladies importantes des végétaux. ELATUS B assure efficacement la suppression de nombreux types de rouilles, de taches foliaires et de blancs. ELATUS B est principalement utilisé en pulvérisation foliaire et peut être utilisé dans le cadre de programme de pulvérisation en bloc ou en alternance avec d'autres produits phytosanitaires. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives figurant sur l'étiquette.

9.1 Précautions générales relatives à l'emploi

Ne pas appliquer ELATUS B avec du matériel d'irrigation.

NE PAS UTILISER DANS DES SERRES (APPLIQUÉ SEUL OU EN MÉLANGE).

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DES MALADIES ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Sauf indication contraire dans le mode d'emploi pour les cultures spécifiques, ne pas effectuer plus de deux applications consécutives d'ELATUS B avant d'alterner avec un autre fongicide homologué pour la même maladie n'appartenant au groupe 7.

Comme certaines espèces des groupes de cultures n'ont été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce produit est à la discrétion de l'utilisateur.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignements généraux

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec des buses, un volume d'eau et une pression assurant une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de pulvérisation et son étalonnage, consulter le fabricant du pulvérisateur et les recommandations provinciales.

Ne pas appliquer avec un système de pulvérisation à très faible volume.

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange en réservoir avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges en réservoir contenant l'ELATUS B en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada Inc. pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Respecter l'ensemble des modes d'emploi, cultures/sites, doses, taux de dilution, précautions et restrictions figurant sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange. Ne pas excéder les doses indiquées sur l'étiquette des produits d'association et suivre les précautions et les restrictions les plus limitatives indiquées sur les étiquettes des produits.

10.2 Application terrestre

- Appliquer dans au moins 150 L d'eau à l'hectare, à moins d'indication contraire.
- Ne pas appliquer avec un système de pulvérisation à très faible volume.
- Une couverture complète est requise pour assurer une suppression efficace des maladies.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

10.2.1 Directives de mélange

Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement. Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Agiter vigoureusement la solution pour bien mélanger le produit. Maintenir une agitation maximale tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque traitement et appliquer les rinçures dans la zone précédemment traitée.

- ELATUS B est une formulation concentrée émulsifiable.
- Ne préparer que le volume de mélange de pulvérisation nécessaire pour le traitement à effectuer.
- Nettoyer complètement l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit.
- Agiter la solution avant et pendant l'application.
- Rincer l'équipement de pulvérisation à fond avec de l'eau propre après chaque journée de pulvérisation et appliquer les rinçures dans une zone précédemment traitée.

ELATUS B utilisé seul (pas de mélange en réservoir)

- Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
- En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter l'ELATUS B dans le réservoir.
- Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau requise.
- Commencer à appliquer la solution lorsque l'ELATUS B est complètement mélangé à l'eau.
- Maintenir l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange soit appliqué.

ELATUS B en mélange : ELATUS B est habituellement compatible avec tous les produits d'association énumérés sur cette étiquette. Afin de déterminer la compatibilité physique d'ELATUS B avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal. Dans un bocal, verser des quantités de produits et d'eau proportionnelles à celle qui seront mises dans le réservoir du pulvérisateur. Mettre d'abord les poudres mouillables et les granulés dispersables dans l'eau, puis les produits en suspension concentrée et enfin, les concentrés émulsifiables et les solutions. Après avoir bien mélangé, laisser reposer au moins 5 minutes. Si la combinaison demeure mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est compatible physiquement. Une fois que la compatibilité a été vérifiée, employer la même méthode pour mélanger les produits dans le réservoir.

Mélanges en cuve : Respecter l'ensemble des modes d'emploi, cultures/sites, doses, taux de dilution, précautions et restrictions figurant sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange. Ne pas excéder les doses indiquées sur l'étiquette des produits et suivre les précautions et les restrictions les plus limitatives indiquées sur les étiquettes des produits.

Parfois, le mélange de deux produits antiparasitaires ou d'un produit antiparasitaire avec un engrais peut avoir certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du traitement antiparasitaire ou des dommages accrus à la culture. L'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. pour obtenir plus d'informations avant de mélanger tout produit antiparasitaire ou engrais qui n'est pas explicitement recommandé dans le présent document. L'utilisateur assume les risques de pertes découlant de l'utilisation de mélanges qui n'apparaissent pas sur la présente étiquette ou qui ne sont pas explicitement recommandés par Syngenta Canada inc.

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association en formulations WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser tout autre produit d'association en formulation SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser l'ELATUS B et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Verser les autres produits d'association en formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
6. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
8. Finir de remplir le réservoir du pulvérisateur d'eau et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. **NE PAS** procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Mélange dans le réservoir du pulvérisateur :

- Mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou le réservoir de mélange.
- Mettre l'agitateur en marche, puis verser les produits d'association dans l'ordre décrit ci-devant.

- Laisser le temps aux produits de se dissoudre ou de se disperser complètement dans l'eau. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau ainsi que l'ELATUS B dans le réservoir du pulvérisateur.
- Laisser le temps à l'ELATUS B de se disperser complètement.
- Effectuer l'application en maintenant l'agitation.

10.2.2 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 150 L de solution de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux ci-après sur les cultures et les ravageurs, selon le volume le plus GRAND.
2. Agitation dans le réservoir du pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'injection de liquide qui permet une recirculation d'au moins 10 % du volume du réservoir par minute. **NE PAS** utiliser d'agitateur pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter tout encrassement. Utiliser un tamis de 16 mailles ou plus *grossiers* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser un tamis de 50 mailles ou plus *grossiers* entre la pompe et la rampe.
4. Buses de pulvérisation: des buses à jet plat de 80° ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à réduction d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (selon l'ASABE).
6. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

10.2.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

Avant d'utiliser l'ELATUS B, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, l'équipement de manipulation des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de l'ELATUS B sécher dans le réservoir du pulvérisateur.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.

Il est recommandé de procéder de la manière suivante :

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer l'équipement d'application à proximité de végétaux désirables, des puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever toutes les buses et les tamis et les laver séparément.
- Éliminer tous les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3 Application par voie aérienne

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les vortex aux extrémités des ailes ou du rotor. Les buses **NE DOIVENT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure de l'avion ou de l'hélicoptère.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les doses d'application, les directives et les précautions sont spécifiques à chaque produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'épandage aérien indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

10.3.1 Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange et le chargement des produits ainsi que le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

10.3.2 Mises en garde relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'utiliser ce produit. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Les conditions suggérées pour effectuer une bonne application aérienne sont une température de moins de 25 °C, une humidité supérieure à 40 %. Des vents légers de 3 à 16 km/h sont préférables, tandis que des vents de 3 à 9 km/h sont considérés comme optimaux. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des

technologies de marquage appropriées. Le marquage par GPS est recommandé.

10.3.3 Directives de mélange

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou **PEUT ÊTRE** mélangé à l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

REMARQUE : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations (WG ou DF) solides et des produits d'association liquides dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF tout d'abord, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association liquides par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires. Lorsque plusieurs produits sont mélangés, respecter l'ordre de mélange suivant :

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de solution de pulvérisation désirée. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange complet. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger les autres formulations SE ou SC.
4. Bien mélanger par lot tous les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot de l'étape 3.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 3.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. **NE PAS** procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

10.3.4 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 45 L de solution de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux ci-après sur les cultures et les ravageurs, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses de pulvérisation: N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant à la classification moyenne ou grossière de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille allant de moyenne à grossière (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du

possible pendant le vol.

10.3.5 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation :

Avant d'utiliser l'ELATUS B, s'assurer que le réservoir du pulvérisateur, l'équipement de manipulation des produits chimiques, les conduites et le filtre sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation :

Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de l'ELATUS B sécher dans le réservoir du pulvérisateur.

Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.

Il est recommandé de procéder de la manière suivante :

1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

10.3.6 Mises en garde propres au produit

Suivre les recommandations fournies par les services locaux de dépistage des maladies ou les calendriers de pulvérisation provinciaux quant au moment approprié pour l'application des fongicides protecteurs dans la région. Des pratiques culturales telles que la gestion du couvert végétal et l'enlèvement des débris culturels à la fin de l'hiver doivent être intégrées à l'usage de fongicides pour réduire l'incidence des maladies. Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court entre les traitements lorsque la maladie exerce une forte pression, dans les variétés très sensibles ou quand les conditions météorologiques sont favorables au développement des maladies.

Les traitements effectués avec l'ELATUS B doivent faire partie d'une stratégie globale de lutte aux maladies; cette stratégie doit englober le choix de variétés tolérantes aux maladies, la gestion des résidus végétaux, la rotation des cultures et l'exécution de programmes de fertilisation et d'irrigation en temps opportun et à des endroits précis. Les traitements fongicides doivent débiter avant l'infection par la maladie et se poursuivre pendant toute la saison en vertu d'une stratégie de gestion de la résistance (voir **Recommandations sur la gestion de la résistance**).

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Syngenta Canada Inc. à 1-877-964-3682. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 45 litres par hectare.

10.4 Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur cette étiquette.

L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage, et trempage du sol et incorporation au sol ne requièrent pas une zone tampon sans pulvérisation.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :				
			habitats d'eau douce d'une profondeur:		habitats estuariens/marins d'une profondeur:		Habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures	La pomme de terre		15	2	1	1	1
Pulvérisateur de grandes cultures	Le sous-groupe des graines sèches de légumineuses, le soja		10	1	1	1	1
Aérienne	Le sous-groupe des graines sèches de légumineuses, le soja	voilure fixe	675	15	5	1	15
		voilure tournante	325	10	2	1	10

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon sans pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

10.5 Restrictions concernant les rotations

Voir le tableau suivant pour connaître les restrictions concernant la rotation des cultures.

Cultures en rotation	Temps entre la dernière application d'ELATUS B et le semis
Pommes de terre, légumes-tubercules et légumes-cormes (sous-groupe de cultures 1C) Graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C) Soja Légumes-fruits (groupe de cultures 8-09) Cucurbitacées (groupe de cultures 9) Céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticales) Graminées cultivées pour la semence (fléole, ivraie annuel et vivace) Maïs (de grande culture, sucré, à éclater et de spécialité) Colza (sous-groupe de cultures 20A) Oignons (sous-groupe 3-07A et 3-07B) Betteraves à sucre	0 jour
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	6 mois ou 180 jours

11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court lorsque la maladie est très présente.

Les maladies sont supprimées, sauf si l'on indique qu'elles sont réprimées.

11.1 Pommes de terre - application dans le sillon

Moment du traitement/directives : Appliquer dans le sillon au moment du semis dans 50 à 150 L d'eau/ha. Régler la buse du pulvérisateur de façon que la bande de produit (de 15 à 20 cm de largeur) soit déposée tout juste avant la fermeture du sillon. Appliquer en bande étroite sur le planton. Ne pas appliquer par voie aérienne.

Restrictions particulières :

Ne pas appliquer plus de 100 g ma/ha de produits contenant du benzovindiflupyr-foliaires sur les cultures de pommes de terre par saison si une application dans le sillon a été faite.

Maladies réprimées à raison de 500-750 mL de produit/ha. Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang	Rhizoctone de la tige et des stolons et du rhizoctone brun (<i>Rhizoctonia solani</i>)
Maladies réprimées à raison de 750 mL de produit/ha. Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang	Flétrissement de Verticillium (<i>Verticillium dahliae</i>)
Maladies réprimées à raison de 500-750 mL de produit/ha. Voir le tableau de conversion des doses – Pommes de terre pour connaître les doses par 100 m de rang	Tache argentée (<i>Helminthosporium solani</i>)

TABLEAU DE CONVERSION DES DOSES — POMMES DE TERRE

Dose en mL de produit/ha	Dose de produit en mL/100 m de rang selon l'espacement entre les rangs indiqué									
	Espacement entre les rangs (cm)									
	75	80	85	90	95	100	105	110	115	120
500	3,8	4,0	4,3	4,5	4,8	5,0	5,3	5,5	5,8	6,0
750	5,6	6,0	6,4	6,8	7,1	7,5	7,9	8,3	8,6	9,0

11.2 Betteraves à sucre

Moment du traitement/Directives : Effectuer une application dans le sillon au moment du semis dans un volume d'eau d'au moins 50 L/ha ou une application en bandes sur le rang, peu de temps après la levée, mais avant le stade de la 6^e feuille, dans un volume d'eau d'au moins 100 L/ha. Si l'on s'attend à ce que le sol soit frais après le semis, ce qui pourrait prolonger période de levée, ne pas appliquer l'ELATUS B dans le sillon.

Maladies réprimées à une dose de 500 à 750 mL de produit/ha.	Rhizoctone commun, pourriture de la couronne (<i>Rhizoctonia solani</i>)
---	---

11.3 Graines sèches de légumineuses (sauf le soja) (sous-groupe de cultures 6C)

Culture	Graines sèches de légumineuses (sous-groupe 6C) Tout cultivar à graines récoltées sèches de haricot (<i>Phaseolus</i> spp.); tout cultivar à graines récoltées sèches de pois (<i>Pisum</i> spp.) : lupin (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); dolique (<i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki); haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le haricot de Lima (sec), le petit haricot rond blanc, le haricot pinto, le haricot tépary, le haricot mungo, le haricot riz, le haricot mungo noir); gourgane (sèche, fève); pois chiche; guar; dolique d'Égypte; lentilles; pois (<i>Pisum</i> spp.) (y compris le pois de grande culture); pois cajan
Maladies supprimées	Ascochyte (<i>Ascochyta</i> spp.) Rouille asiatique du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Anthraxose (<i>Colletotrichum</i> spp.)
Dose (mL de produit/ha)	500-750
Moment du traitement/directives	Effectuer le premier traitement avant l'apparition de la maladie. Un deuxième traitement peut être fait 14 jours après le premier lorsque l'infestation est grave ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un minimum de 100 à 200 L/ha est recommandé pour les applications terrestres. Pour les applications par voie aérienne, un minimum de 45 L d'eau/ha est recommandé.
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas appliquer plus de 1,5 L d'ELATUS B/ha/saison. 2. Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la récolte des graines sèches de légumineuses. 3. Les pois secs récoltés pour le foin et les fanes de pois secs peuvent être utilisés pour alimenter les animaux ou récoltés 15 jours après le dernier traitement. 4. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; ensuite, passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit. 5. Comme certaines espèces du sous-groupe des légumineuses 6C n'ont été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce produit est à la discrétion de l'utilisateur. 	

11.4 Soja

Culture	Soja
Maladies supprimées	Tache brune septorienne (<i>Septoria glycines</i>) Tache ocellée (<i>Cercospora sojina</i>) (répression) Rouille asiatique du soja (<i>Phakopsora pachyrrhizae</i>) Chancre des tiges et des gousses (<i>Diaporthe phaseolorum</i>) (répression)
Dose (mL de produit/ha)	500-750
Moment du traitement/directives	Effectuer le premier traitement avant l'apparition de la maladie. Un deuxième traitement peut être fait 7 à 14 jours après le premier lorsque l'infestation est grave ou lorsque les conditions agronomiques ou météorologiques sont favorables au développement ou à la propagation de la maladie. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court. Pour des résultats optimaux, utiliser un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Un minimum de 100 à 200 L/ha est recommandé pour les applications terrestres. Pour les applications par voie aérienne, un minimum de 45 L d'eau/ha est recommandé.
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Ne pas appliquer plus de 1,5 L d'ELATUS B/ha/saison. 2. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte de grains de soja. 3. Le soja fourragé peut être utilisé pour alimenter les animaux ou récolter 1 jour après le dernier traitement. 4. Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs; ensuite, passer à un fongicide n'appartenant au groupe 7. Se conformer à toutes les précautions, restrictions et directives figurant sur les étiquettes des fongicides utilisés en alternance avec ce produit. 	

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, ELATUS B, fongicide du groupe 7 (classe des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au benzovindiflupyr et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le benzovindiflupyr ou d'autres fongicides du groupe 7 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions

environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus amples renseignements ou pour signaler les soupçons de résistance, contacter des représentants de la société au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

Limites d'application et Intervalle avant la récolte

Culture*	Dose maximale de produit/ha/traitement (mL/ha)	Total maximum (L/ha/saison)	Intervalle avant la récolte (jours)	Intervalle minimal entre les traitements (jours)
Graines sèches de légumineuses (GC 6C)	750	1,5	15	14
Pois (fanes et foin)	750	1,5	15	14
Soja	750	1,5	14	7
Soja (foin et fourrage)	750	1,5	1	7
Pommes de terre	750 (sol)	0,75 (sol)	S.O.	S.O.
Betteraves à sucre	750 (sol)	0.75 (sol)	S.O.	S.O.

*Pour des cultures particulières d'un groupe et les modes d'emploi, consulter le mode d'emploi particulier.

ELATUS® et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.